RAPPORT D'ACTIVITÉS 1990

Commission de la construction du Québec

RÔLE DE LA COMMISSION

Dans l'administration des mandats qui lui sont confiés, la Commission de la construction du Québec contribue à promouvoir le maintien d'un climat de travail favorable dans l'industrie de la construction.

Par son conseil d'administration où sont représentées les parties patronale, syndicale et gouvernementale, la CCQ constitue un lieu privilégié pour l'établissement de consensus en vue de la bonne marche de ce secteur important de l'économie du Québec.

De façon plus spécifique, le législateur a confié à la CCQ les fonctions suivantes :

- Veiller à l'application de la convention collective ou du décret régissant les relations du travail.
- Veiller à l'application de la loi et des règlements se rapportant au placement, à l'embauche et à la mobilité de la main-d'œuvre.
- S'assurer de la compétence de la main-d'œuvre.
- Organiser et surveiller le vote d'adhésion syndicale.
- Veiller à l'application des mesures et programmes relatifs à la formation professionnelle de la main-d'œuvre.
- Administrer les régimes complémentaires d'avantages sociaux. ■

92-03128/

M. Normand Cherry
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités de la Commission de la construction du Québec.

Ce document fait état des activités de la CCQ durant l'année 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général,

Alcide Fournier

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES **Page**

Mot du président-directeur général 5
Conseil d'administration 7
Comité mixte de la construction 8
Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction 9
Organigramme 10
Bureau du président-directeur général 12
Division administration 16
Division finances 22
Division opérations 28
Division main-d'oeuvre 32
Liste des bureaux régionaux 60

États financiers 36

Liste des tableaux et graphiques

L'industrie de la construction en 1990 5
Faits saillants de l'administration des avantages sociaux 24
Vérification de livres 31
Fonds d'indemnisation 31
Demandes d'information et de services 31
Rapports d'infraction 31
Inspection de chantiers 31
Nombre de certificats de compétence valides 34
Nombre d'agences et succursales de placement 34
Nombre de certificats de compétence émis suite à une garantie d'emploi 35
Nombre de certificats de compétence émis suite à la reconnaissance du statut de diplômé 35
Nombre d'exemptions de certificats de compétence émis 35
Cartes d'identité de salariés occasionnels 35
Degré de représentativité des associations syndicales 35

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 1990, l'industrie de la construction n'aura pas échappé à la récession. Malgré un nombre d'heures travaillées encore très élevé, soit un peu plus de 110 millions d'heures, l'activité a diminué de près de 7 % par rapport à 1989. Le nombre de salariés actifs quant à lui a diminué sensiblement, atteignant 114 263 travailleurs.*

L'implantation de nouveaux programmes d'avantages sociaux dans l'industrie suit son cours. On assiste en effet à la réforme du régime d'assurance-salaire et à la création d'un nouveau programme d'urgence médicale à l'étranger. Le Comité de prévention et d'intervention en alcoolisme et autres toxicomanies quant à lui amorce une campagne triennale de sensibilisation et d'information ayant pour thème, *L'alcool et les autres drogues: pourquoi en parler?*

Le non-remboursement des frais relatifs aux mandats publics a ralenti la mise en place du régime de formation professionnelle dans l'industrie de la construction. La Commission de la construction du Québec travaille cependant au cours de l'année à rendre disponibles des dispositifs de formation conformes aux attentes des parties et convient avec elles des orientations devant supporter la mise en place d'un régime d'apprentissage renouvelé. Le bilan: 2 743 certificats de compétence-occupation sont émis à des personnes ayant réussi le *Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction*, 3 759 certificats de compétence-apprenti sont décernés sur présentation d'un document de reconnaissance de fin d'études professionnelles et près de 5 000 travailleuses et travailleurs en chantier sont inscrits à des cours de mise à jour et de perfectionnement.

Le Commission innove en 1990 en informant les parties de la nature de tout nouveau cas soumis au Commissaire de la construction sur une question d'assujettissement, dans lequel la Commission se trouve impliquée. De plus, les avocats de la Commission informent maintenant les associations représentatives et l'association d'employeurs de la date des auditions prévues devant le Commissaire de la construction.

Trois nouveaux fonds de qualification voient le jour au cours de l'année pour autant de métiers, soit pour les mécaniciens de chantier, les serruriers en bâtiment et les monteurs d'acier de structure. ■

* Source: Analyse de l'industrie de la construction du Québec, 1990.

L'industrie de la construction en 1990

	1990	1989
Nombre d'employeurs (1)	18 698	19 294
Nombre de salariés(2)	114 263	115 897
Nombre d'heures travaillées (en millions)	110,1	117,8
Moyenne annuelle des heures travaillées	963	1 016
Masse salariale (3) (en millions de $)	2 447	2 462
Salaire annuel moyen (en $)	21 414	21 240
Valeur des travaux de construction(4) (en millions de $)	15 898	15 645

1 Employeurs ayant remis au moins un rapport mensuel à la CCQ.

2 Salariés régis par le Décret de la construction ayant travaillé au moins une heure.

3 Salaires incluant les indemnités de congés payés et de jours fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.

4 Travaux de construction exécutés dans l'ensemble des secteurs économiques, en millions de dollars constants de 1986.

5 Il est ici question d'une moyenne, soit d'une statistique qui a pour effet d'aplanir les écarts entre salariés, qu'ils soient compagnons, apprentis, ou qu'ils exercent une occupation.

Source: CCQ, mai 1991, à l'exception des travaux de construction qui proviennent de Statistique Canada, catalogue 61-205, avec compilation CCQ.

CCQ
MEMBRES ET PERSONNEL DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Commission compte treize membres dont un président. À l'exception du président, les membres du conseil d'administration sont nommés de la façon suivante:

- quatre, après consultation de l'association d'employeurs et des associations d'entrepreneurs;
- quatre, après consultation des associations représentatives;
- deux, recommandés par le ministre du Travail;
- un, recommandé par le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;
- un, recommandé par le ministre de l'Éducation.

Au cours de 1990, le Conseil d'administration de la Commission tient 11 séances et adopte 287 résolutions. De ce nombre, six textes réglementaires dont un portant sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction sont soumis à l'approbation du gouvernement. ■

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Alcide Fournier
Membres	Michel Dion
	Donald Fortin
	Michel Gauthier
	Jacques Henry
	Roméo Julien
	Jean Lavallée
	Claude Pagé
	Yves Paré
	Maurice Pouliot
	Raymond-H. Richard
	Clément Tremblay
	1 poste vacant (patronal)
Secrétaire	Hugues Ferron

COMITÉ MIXTE DE LA CONSTRUCTION

Le Comité mixte de la construction peut donner son avis sur tout litige découlant de l'interprétation de la convention collective ou décret. Ses décisions quant à l'utilisation des fonds de sécurité sociale lient la Commission. Les projets de règlements de la Commission lui sont soumis pour commentaires. Il donne également son avis sur tout sujet soumis par la Commission.

Ce comité formé par le ministre du Travail compte douze membres, soit six représentants patronaux et six représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), tandis que la représentation syndicale comprend des représentants de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction), du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), et de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction).

Au cours de 1990, le Comité mixte de la construction tient sept séances et adopte 37 résolutions. ■

MEMBRES DU COMITÉ MIXTE DE LA CONSTRUCTION

Représentants patronaux

Association des entrepreneurs en construction du Québec

Robert Brown — Roland Lamontagne
Serge Caron — René Malo
André Drouin — Al Wiebe

Représentants syndicaux

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Raymond Lortie

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)

Olivier Lemieux

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

Gérard Cyr — Maurice Mongeon

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)

Laurian Carrière — René Mathieu

Secrétaire
Hugues Ferron

COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (CFPIC)

Le Comité sur la formation professionnelle donne à la Commission des avis sur toute question relative à la formation professionnelle dans l'industrie de la construction, en tenant compte notamment des besoins qualitatifs et quantitatifs des employeurs, des salariés de cette industrie.

Ce comité est formé de 15 membres, dont un président désigné par le président-directeur général de la Commission, sept représentants patronaux et sept représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'association des employeurs soit l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), et chacune des associations d'entrepreneurs, à savoir: l'Association de la construction de Montréal et du Québec (ACMQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. (APCHQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et la Fédération de la construction du Québec (FCQ). La représentation syndicale, établie suivant le degré de représentativité de chaque association, comprend des représentants de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction), du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) et de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction).

Au cours de 1990, le Comité sur la formation tient neuf séances et adopte 76 résolutions. ■

MEMBRES DU COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Président
Renald Carey

Secrétaire
Hugues Ferron

Représentants patronaux
Maureen Flynn, AECQ
Richard Di Muro, ACMQ
Gabriel Richard, ACRGTQ
Suzanne Lachance, APCHQ
Richard Lavergne, CMEQ
Jean Brière, CMMTQ
Jean Ratté, FCQ

Représentants syndicaux
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Raymond Lortie

Confédération des syndicaux nationaux (CSN-Construction)
Luis Alfaro — Roger Trépanier

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
André Fleury — Jean-Noël Guindon

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)
Pierre Émond — Roger Poirier

ORGANIGRAMME

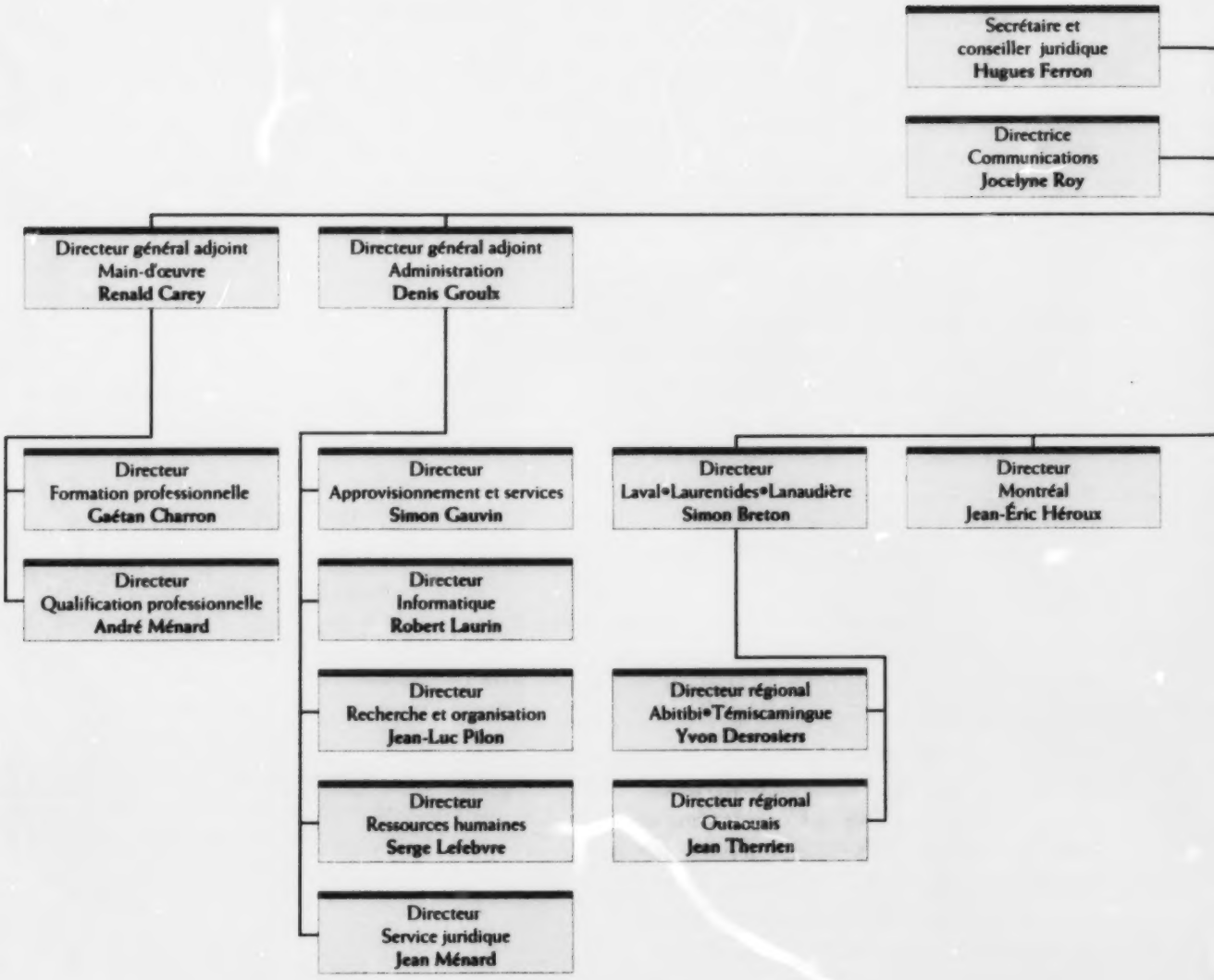

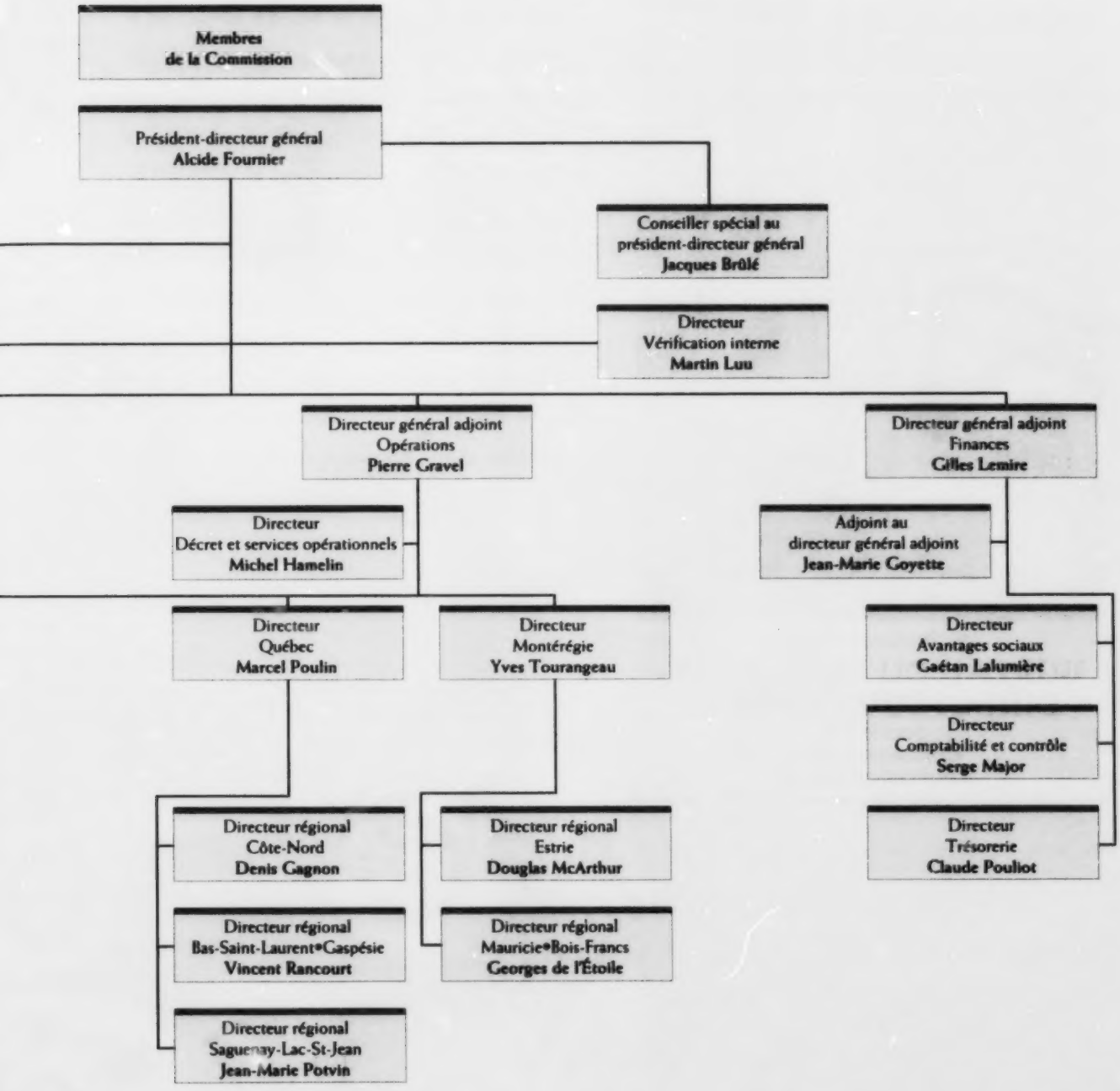
Membres
de la Commission
Président-directeur général
Alcide Fournier
Conseiller spécial au
président-directeur général
Jacques Brûlé
Directeur
Vérification interne
Martin Luu
Directeur général adjoint
Opérations
Pierre Gravel
Directeur général adjoint
Finances
Gilles Lemire
Directeur
Décret et services opérationnels
Michel Hamelin
Adjoint au
directeur général adjoint
Jean-Marie Goyette
Directeur
Québec
Marcel Poulin
Directeur
Montérégie
Yves Tourangeau
Directeur
Avantages sociaux
Gaétan Lalumière
Directeur
Comptabilité et contrôle
Serge Major
Directeur régional
Côte-Nord
Denis Gagnon
Directeur régional
Estrie
Douglas McArthur
Directeur
Trésorerie
Claude Pouliot
Directeur régional
Bas-Saint-Laurent•Gaspésie
Vincent Rancourt
Directeur régional
Mauricie•Bois-Francs
Georges de l'Étoile
Directeur régional
Saguenay-Lac-St-Jean
Jean-Marie Potvin

BUREAU DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Secrétariat
Communications
Vérification interne

SECRÉTARIAT

Le Secrétariat est sous la responsabilité du secrétaire de la Commission qui agit à ce titre également pour le Comité mixte de la construction et le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction. Le secrétaire est responsable de soumettre la réglementation de la Commission aux fins de consultation, d'adoption et d'approbation. Le secrétaire est également le gardien des archives et documents de la Commission. Il est responsable auprès de la Commission de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le secrétaire voit à l'organisation des séances du Conseil d'administration de la Commission, du Comité mixte de la construction et du Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction. Le secrétaire reçoit pour ces instances tous les dossiers et mémoires que l'Administration désire présenter.

Le secrétaire désigne les arbitres dans le cadre de l'application de l'article 62 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction. En 1990, il nomme de tels arbitres dans le cas de vingt-six griefs.

Chaque association de salariés oeuvrant dans l'industrie de la construction dépose au Secrétariat de la Commission ses statuts et règlements ainsi que copie de ses états financiers annuels. Au cours de l'année, le Secrétariat reçoit des documents de 47 syndicats.

À titre de responsable de la Loi sur l'accès aux documents, le secrétaire donne suite à 129 demandes de renseignements nominatifs. ■

COMMUNICATIONS

Le Service des communications voit à la diffusion interne et externe des informations relatives à l'activité de la Commission et au but qu'elle poursuit. Il voit à représenter la Commission auprès des médias et à maintenir une image favorable auprès de sa clientèle.

Les projets liés à la promotion des régimes d'avantages sociaux mobilisent une partie des activités du service. Le plan de communication retenu pour soutenir la mise en place de programmes tels que le programme de prévention et intervention en alcoolisme et autres toxicomanies, la création d'un nouveau régime d'urgence médicale à l'étranger et les programmes existants, amène le service à développer différents outils visant à les faire connaître auprès de notre clientèle de salariés et d'employeurs.

Le développement et la mise en oeuvre du régime de formation professionnelle dans l'industrie de la construction nécessite la réalisation de plusieurs véhicules d'information et de promotion, notamment les cahiers de cours de perfectionnement pour les onze régions du Québec, une publication sur les régimes d'apprentissage et le Fonds de fiducie, la mise en forme des devis de cours (plus d'une cinquantaine), la conception d'annonces publicitaires et le placement de ces dernières dans les médias écrits.

Afin de répondre à de nombreux besoins exprimés par les publics externes concernant l'obtention des certificats de compétence, un programme d'information sur l'accès à l'industrie de la construction est élaboré; il sera réalisé à l'automne 1991.

Dans le but de soutenir les activités liées à la formation des employés de la Commission, et celles liées à l'estimation des besoins en main-d'oeuvre, trois productions audiovisuelles sont réalisées. Durant l'année, le Service des communications intensifie les communications internes; le projet d'un magazine télévisé, l'aCCQtualité, voit le jour en décembre.

L'attribution du mandat de production des formulaires au mois de juin, oblige le Service des communications à revoir, après analyse de ce nouveau mandat, le fonctionnement qui avait été établi en la matière. ■

VÉRIFICATION INTERNE

Le Service de la vérification interne évalue les activités de la Commission dans le but de mesurer l'efficacité des contrôles financiers, opérationnels et administratifs de la Commission. Ce service assiste également le gestionnaire dans l'exercice de ses fonctions en lui fournissant analyses, évaluations et recommandations.

L'année 1990 est une année charnière pour le Service de la vérification interne. En plus de réaliser de nombreux mandats de vérification de gestion et de conformité, le Service de la vérification interne se prépare à l'adoption de la méthodologie sur la vérification intégrée ou la vérification de l'optimisation des ressources.

Son personnel reçoit une formation spécialisée auprès de la Fondation sur la vérification intégrée et assiste au lancement d'un ambitieux projet de vérification de l'optimisation des ressources de l'ensemble de la Commission sur une période de cinq ans. En octobre 1990, le service procède à la publication d'une brochure explicative sur la nouvelle méthodologie et la Commission forme le Comité de la vérification intégrée (C.V.I.).

En rapport avec le fonds d'administration, le service vérifie le système de la paie, les contrôles relatifs aux frais de voyage, la gestion des uniformes et accessoires ainsi que la gestion du centre de documentation. Les politiques et les contrôles sur les petites caisses, sur les frais de recrutement, les griefs et la négociation sont également vérifiés.

De plus, le Service de la vérification interne examine les contrôles manuels et programmés des prestations des rentes des régimes d'avantages sociaux afin de s'assurer du contrôle adéquat sur les déboursés.

La tournée des bureaux régionaux se poursuit avec la vérification du bureau régional de Hull. Le service évalue l'administration des mandats de ce bureau ainsi que le respect des politiques et procédures émises par le siège social.

Il effectue des suivis de vérification afin de s'assurer de la mise en application des recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification. De plus, il agit comme expert-conseil auprès de la haute direction et des gestionnaires. ■

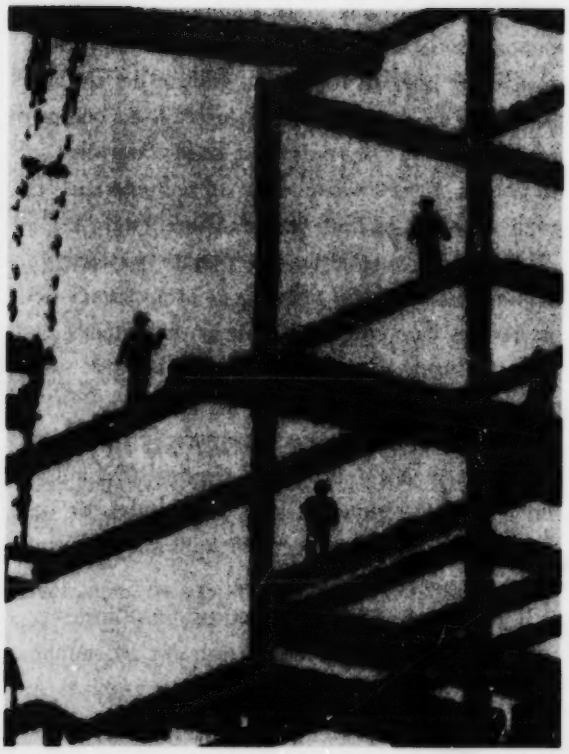

DIVISION ADMINISTRATION

Approvisionnement et services
Informatique
Recherche et organisation
Ressources humaines
Service juridique

APPROVISIONNEMENT ET SERVICES

Le Service approvisionnement et services fournit aux gestionnaires des services professionnels et techniques dans les domaines de l'approvisionnement, des immeubles, des services auxiliaires, de la manutention, de l'imprimerie et de la messagerie.

L'année 1990 à la Section immeubles est marquée par la location d'espaces locatifs disponibles à nos bureaux de Québec et de Val d'Or qui ont été construits l'année précédente. La Section immeubles poursuit également la coordination et la planification des divers projets de réaménagement et d'implantation de mobilier modulaire au siège social et à l'intérieur de quelques bureaux régionaux.

Pour ce qui est de l'imprimerie, un record de 19 millions d'impressions est atteint et autant d'imprimés sont transmis à la clientèle externe. Un tel volume d'activité amène le responsable de l'imprimerie à entreprendre la gestion des demandes via un système informatisé.

Concernant la gestion des stocks et messagerie, la section responsable procède à l'analyse des besoins de plusieurs types d'équipements tels les photocopieurs, télécopieurs, systèmes téléphoniques du siège social et des bureaux régionaux. Responsable également de la gestion de la messagerie, elle distribue près de 8 000 colis dans le grand Montréal et les bureaux régionaux.

Finalement, la Section des achats procède à l'implantation d'un système informatisé de gestion des achats de la Commission et effectue plus de 2 000 transactions au cours de l'année, totalisant plus de 7 millions de dollars. ■

INFORMATIQUE

Le Service de l'informatique assure à toutes les unités administratives un support informatique (software et hardware) adéquat.

En 1990, le Service informatique réalise la première étape de ses orientations technologiques.

Le positionnement technique des équipements du niveau central et individuel ainsi que l'objectif d'avoir un poste de travail (écran ou micro) par employé de bureau de la Commission sont la pierre angulaire des réalisations du service.

Le changement technique de l'équipement central touche toutes les composantes du système. En effet, l'ordinateur central est remplacé par un ordinateur plus puissant auquel se greffe un ensemble de nouvelles technologies qui permettront d'accélérer le traitement de l'information et d'augmenter sa fiabilité.

Toute cette nouvelle technologie, autant au niveau du central que des micro-ordinateurs, est utilisée par les différentes sections du service. Pour améliorer les systèmes d'information de la Commission:

- La Section développement des systèmes met l'emphase sur des applications desservant la clientèle active de l'industrie, telles le cours de connaissance générale, le traitement des plaintes de chantier et le suivi des plaintes de salaire.
- La Section centre informatique de gestion (C.I.G.) pour sa part, fait la configuration et l'installation de soixante-trois nouveaux micro-ordinateurs. Elle donne aussi 91 différentes sessions d'information sur les divers logiciels à quelque 430 participants.
- La Section traitement des systèmes travaille à l'automatisation des opérations dans la salle d'ordinateur pour augmenter les heures d'ouverture du réseau; elle procède à l'acquisition d'un outil de gestion de texte centralisé qui permet d'intégrer le texte avec les données de la Commission et d'imprimer le tout sur une imprimante laser.

L'année 1990 est donc une année de choix technique et de familiarisation. L'année 1991 devrait être celle du développement de grandes applications qui utiliseront cette nouvelle technologie, ainsi que celle du choix de la technologie à utiliser pour la fonction inspection. ■

RECHERCHE ET ORGANISATION

Le Service recherche et organisation voit à doter la Commission de systèmes administratifs adéquats pour l'exécution de ses mandats, à réaliser des recherches dans le but d'améliorer la connaissance de l'industrie de la construction et d'évaluer l'efficacité des programmes, à effectuer la gestion des ressources documentaires, sauf pour la garde des archives, papiers et documents de la Commission, qui est sous la responsabilité du Secrétariat.

Au cours de l'année 1990, le Service recherche et organisation participe à un comité interministériel ayant comme mandat l'étude de la gestion des ressources humaines relativement aux grands projets de construction des années 1990. À cet égard, la Section recherche prépare une étude prévisionnelle des besoins en main-d'oeuvre de l'industrie de la construction sur un horizon 1990-2000. Le service participe également au comité d'étude sur les points de service de la CCQ.

En 1990, la Section recherche poursuit ses travaux concernant l'estimation des besoins en main-d'oeuvre. Dans ce cadre, la section améliore sa connaissance des variables affectant l'offre et la demande de main-d'oeuvre, notamment le roulement des salariés et la productivité. Au cours de l'automne, elle présente ses prévisions 1991 de besoins en main-d'oeuvre, sur une base régionale, pour chacun des métiers et groupes d'occupations aux sous-comités professionnels et régionaux du CFPIC. Par ailleurs, la section termine la mise à jour de l'historique des relations du travail dans l'industrie de la construction. Elle effectue également divers sondages tant auprès des employés de la CCQ que des employeurs de l'industrie.

La Section recherche maintient ses publications périodiques, soit l'Analyse annuelle, la Revue trimestrielle de l'activité et la Liste des chantiers importants. De plus, elle rédige un document sur les perspectives 1990-1992 dans l'industrie de la construction. Finalement, la Section recherche répond à 500 demandes d'informations sur l'industrie de la construction.

Pour sa part, la Section ressources documentaires poursuit son mandat d'acquérir les documents nécessaires au fonctionnement des unités administratives de la CCQ. Ainsi, en 1990, la section acquiert 1 115 livres ou monographies et s'abonne ou renouvelle ses abonnements à 260 périodiques. Le fonds documentaire de la CCQ comprend 7 200 volumes, 120 dossiers-sujets, 300 périodiques et 500 dossiers de jurisprudence.

Dans le cadre de son mandat de gestion des documents administratifs, la Section ressources documentaires met l'accent, en 1990, sur l'implantation dans les bureaux régionaux du Guide de classement uniforme. À la fin de l'année 1990, l'implantation est complètement terminée dans quatre bureaux et partiellement complétée dans quatre autres. De plus, la section gère la conservation et la destruction des documents semi-actifs entreposés au Centre de conservation, soit 6 100 boîtes d'archives. Au cours de l'année, la section enregistre 962 boîtes d'archives, en détruit 392 et prête 5 200 dossiers.

Finalement, le Service recherche et organisation assure la mise à jour du Manuel des politiques, directives et méthodes administratives et, à cette fin, publie, en 1990, huit avis de modification. Le service prépare également la mise à jour des organigrammes de la Commission et assure le développement de divers dossiers administratifs. ■

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines fournit aux unités administratives de la Commission les services requis en matière de ressources humaines.

L'année 1990 en est une de consolidation dans le domaine des relations de travail. L'expérimentation de la médiation préarbitrale permet un échange très constructif sur tous les problèmes vécus avec le Syndicat et les employés. Elle favorise le règlement de 230 griefs sur les 327 existants. Tous les autres dossiers sont discutés et devraient faire l'objet d'un arbitrage ou d'un règlement.

Quant à la formation des employés, le service met sur pied des modules dans tous les mandats de la Commission sauf pour celui de la main-d'oeuvre qui sera entrepris en 1991. Plus de 1 340 participants s'inscrivent à quelque 146 activités de formation durant l'année.

Dans le domaine des avantages sociaux, le service rencontre une cinquantaine de nouveaux retraités tant sur l'aspect de leurs conditions que de la préparation à leur retraite. Les analyses préparatoires à la scission du régime supplémentaire de rentes de retraite occupe une grande partie des énergies du service.

La mise en place d'un programme d'aide aux employés constitue également un fait marquant. Axé sur la prévention, ce programme offre des services de résolution de problèmes tels problèmes de couple, familiaux, toxicomanie et alcoolisme.

L'embauche d'employés permanents ou temporaires se maintient à un niveau très élevé durant toute l'année. À titre d'exemple, il est important de préciser que:

- 130 postes permanents sont comblés;
- 318 employés temporaires sont embauchés;
- 62 promotions temporaires à nos employés sont accordées.

Le processus de sélection se raffine et des outils de sélection plus performants sont développés.

Finalement, le Service des ressources humaines poursuit le travail amorcé l'an dernier sur l'équité salariale. ■

SERVICE JURIDIQUE

Le Service juridique est appelé à conseiller la Commission sur toute question de droit, à étudier les problèmes de nature juridique qu'entraîne l'application des lois dont la Commission a la responsabilité de l'exécution, à collaborer à la rédaction de la législation, de la réglementation et de tous les autres documents de nature juridique, à représenter la Commission devant les tribunaux judiciaires et administratifs ainsi que devant les commissions d'enquête.

En 1990, l'étude légale interne du Service juridique perçoit plus de 1 351 000 dollars dans 1 366 dossiers de réclamations contre les employeurs de la construction. Elle oeuvre dans 102 dossiers contre des administrateurs de compagnies en faillite de qui elle perçoit quelque 144 000 dollars.

En outre, l'étude représente la CCQ dans 25 dossiers devant la Cour d'appel et assume sa défense dans 40 actions intentées contre elle. Elle présente 94 requêtes pour ordonnance de séquestre et défend les intérêts de la CCQ et de l'industrie dans 57 dossiers d'assujettissement devant le Commissaire de la construction.

Les avocats internes sont également appelés à donner une opinion juridique dans 82 dossiers différents, et ils oeuvrent dans 251 dossiers de natures diverses (recours extraordinaires, dossiers administratifs, etc.).

De plus, 1 039 dossiers sont confiés à 10 firmes d'avocats de pratique privée, à qui la Commission verse plus de 558 000 dollars en honoraires. Ces firmes privées travaillent en étroite collaboration avec les avocats internes.

Le Service juridique innove en 1990 en informant les parties, via le Comité mixte, de la nature de tout nouveau cas soumis au Commissaire de la construction sur une question d'assujettissement, dans lequel la Commission se trouve impliquée. C'est ainsi que 82 nouveaux cas sont signalés aux parties en 1990.

Autre nouveauté, les avocats de la Commission informent maintenant les associations représentatives et l'association d'employeurs de la date des auditions prévues devant le Commissaire de la construction.

Une autre réalisation du Service juridique en 1990 est la publication d'une étude à l'intention des gestionnaires de la Commission, portant sur la prescription des recours de la Commission. ■

DIVISION FINANCES

Avantages sociaux
Comptabilité et contrôle
Trésorerie

AVANTAGES SOCIAUX

Le Service des avantages sociaux développe et administre les programmes d'avantages sociaux dont la Commission est mandataire.

Au cours de 1990, le mandat avantages sociaux a maintenu le rythme de croissance qu'il a connu ces dernières années. L'implantation de nouveaux programmes suit son cours, après l'autogestion des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-salaire de courte durée, le développement des programmes de soins dentaires et de paiement direct des médicaments, et l'instauration du programme de prévention et d'intervention en alcoolisme et autres toxicomanies, le service procède à la réforme du régime d'assurance-salaire et à la création d'un nouveau service d'urgence médicale à l'étranger. L'implantation du régime d'assurance aux retraités devra suivre au cours de 1991.

De plus, le service a dû faire face aux nouvelles mesures imposées par l'adoption de la loi 146 qui prévoit l'inclusion du régime de retraite dans le patrimoine familial. Des mesures temporaires ont dû être mises en place pour répondre aux demandes de partage du régime de retraite entre les conjoints.

L'adoption de la loi 116 constitue une réforme complète dans le domaine des régimes privés de retraite. Au cours de l'année, le service effectue l'analyse d'impact qu'auraient ces mesures sur le régime de retraite de l'industrie. En conséquence, de nombreuses modifications devraient être apportées au régime de retraite. ■

AVANTAGES SOCIAUX

Faits saillants de l'administration des avantages sociaux

Tableau comparatif	1990	1989	1984	1979
Retraite				
Actif	3 099 100 000 $	2 728 604 000 $	1 450 550 000 $	823 345 000 $
Rentes et prestations forfaitaires versées	123 415 000 $	111 253 000 $	64 817 000 $	14 596 000 $
Contributions et cotisations annuelles	234 755 000 $	231 205 000 $	55 925 000 $	67 768 000 $
Dossiers actifs	342 600	338 100	283 200	N.D.

	1990	1989	1984	1979
Assurance				
Actif	93 495 000 $	86 878 000 $	29 892 000 $	22 877 000 $
Cotisations	63 420 000 $	65 351 000 $	20 293 000 $	14 004 000 $
Prestations versées	65 260 000 $	55 990 000 $	21 786 000 $	16 072 000 $
Nombre d'assurés	88 800	84 200	54 600	N.D.

AVANTAGES SOCIAUX

Retraite	1990	1989	1988
Nombre de :			
- dossiers actifs	342 600	338 100	328 400
- rentiers	34 100	32 200	29 900
- relevés annuels émis	132 000	126 000	117 000
- mises à la retraite	2 600	2 600	2 300
- remboursements forfaitaires	11 500	9 900	8 300
Prestations versées :			
- rentes	102 205 000 $	93 283 000 $	84 221 000 $
- montants forfaitaires	21 210 000 $	17 971 000 $	16 247 000 $

Assurance	1990	1989	1988
Nombre de :			
- salariés assurés	88 800	84 200	81 000
Prestations versées :			
- assurance-vie	5 631 000 $	4 296 000 $	4 419 000 $
- assurance-maladie	42 264 000 $	34 562 000 $	19 317 000 $
- assurance-salaire (indemnité hebdomadaire)	9 528 000 $	9 527 000 $	8 837 000 $
- assurance-salaire (indemnité mensuelle)	7 809 000 $	7 363 000 $	6 318 000 $

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE

Le Service comptabilité et contrôle assure la protection des actifs de l'organisme et fournit des services de comptabilisation et de contrôle des transactions financières de la Commission et des fonds en fidéicommis. De plus, il assiste les gestionnaires dans la planification et le contrôle des activités courantes et fournit les informations financières nécessaires aux prises de décision.

Le Service comptabilité et contrôle assume les fonctions suivantes:

- paiement des salaires à environ 1 200 effectifs;
- paiement des rentes mensuelles aux rentiers de l'industrie, soit plus de 34 000 par mois;
- enregistrement de près de 15 000 réclamations produites par les inspecteurs de la Commission;
- réception, enregistrement et paiement de toutes les factures des fournisseurs, ce qui représente environ 9 000 chèques;
- comptabilisation de tous les argents reçus via les rapports mensuels des employeurs pour un montant total de près de 605 millions de dollars;
- préparation de près de 480 000 chèques relativement aux fonds en fidéicommis administrés par la Commission;
- préparation de tous les états financiers mensuels, trimestriels et annuels des 16 fonds administrés par la Commission;
- préparation du budget annuel du Fonds général d'administration.

Soulignons que l'année 1990 a vu naître trois nouveaux fonds à la CCQ soit les Fonds de qualification pour les mécaniciens de chantier, les serruriers en bâtiment et les monteurs d'acier, ce qui a amené le service à inclure ces trois derniers au système comptable, en développant les outils informatiques correspondants, en procédant à l'ouverture des livres appropriés et à la mise en place des contrôles nécessaires.

De plus, en 1990, le traitement du paiement des rentes mensuelles aux rentiers de l'industrie a été fait sur le système informatique du service et n'est plus traité à l'extérieur de la Commission. ■

TRÉSORERIE

Le Service de la trésorerie assure la saine gestion financière des fonds de la Commission et ceux qui lui sont confiés et voit au traitement et à l'encaissement des rapports mensuels et assure les services requis en matière de trésorerie, de crédit et de recouvrement.

Au cours de l'année 1990, le Service de la trésorerie encaisse près de 605 millions de dollars provenant de rapports d'employeurs de la construction, plus de 14,5 millions provenant de recouvrement de diverses créances, 3,5 millions provenant des cotisants volontaires au régime d'assurance, ce qui représente dans son ensemble le dépôt de plus de 350 000 chèques.

Grâce à l'implantation de la phase finale du système encodage et saisie du rapport mensuel sur micro-ordinateur, le service réalise des gains tangibles en terme d'efficience, d'efficacité et d'économie.

Il émet et gère le suivi de près de 480 000 chèques représentant une masse monétaire de 547 millions de dollars dont 255 millions de dollars sont versés en congés payés lors des vacances bi-annuelles et plus de 100 millions de dollars aux rentiers de la construction.

Conformément à la nouvelle clause du décret, le service développe, en collaboration avec les services impliqués, des facilités permettant de gérer efficacement les avances de congés payés pour cure de désintoxication.

Au cours de l'exercice, une étude est entreprise afin d'optimiser le traitement du rapport mensuel de quelque 20 000 employeurs. Cette étude vise essentiellement à valider les données de base produites par les employeurs afin d'émettre mensuellement des états de compte. La réalisation de cet audacieux projet se fera progressivement au cours des trois prochaines années mais donnera des résultats tangibles au cours de 1991.

En terminant, soulignons que le Service de la trésorerie gère les fonds propres à la Commission ainsi que les fonds en fidéicommis pour les régimes de prestations de retraite, les régimes d'assurances collectives, les fonds de congés fériés annuels, le fonds de qualification, le fonds d'indemnisation et les fonds syndicaux et patronaux. Au 31 décembre 1990, la totalité des fonds gérés se situait à 311 310 890 dollars produisant des revenus de plus de 38 millions de dollars pour les fonds en fidéicommis. En terme de rendement comptable, l'exercice en cours a permis de réaliser un taux de rendement exceptionnel de 11,84%. ■

DIVISION OPÉRATIONS

Bureaux régionaux
Décret et services opérationnels

BUREAUX RÉGIONAUX

Les bureaux régionaux assurent régionalement l'application des mandats de la Commission.

Onze bureaux régionaux et deux bureaux d'information situés dans les principaux secteurs géographiques de la province forment le réseau régional de la CCQ. Plus de 200 inspecteurs sont affectés à la vérification des livres et à la surveillance des chantiers, tandis qu'une centaine d'employés assurent le service à la clientèle.

En matière d'inspection, les bureaux régionaux reçoivent cette année plus de plaintes à traiter aux chantiers qu'en 1989. En effet, on note une augmentation de 29,3% des plaintes aux chantiers. Toutefois, on constate une réduction des plaintes aux livres de 8,2% par rapport à 1989.

L'accent mis à la vérification des livres peut expliquer en partie cette légère baisse des plaintes aux livres. On y constate une augmentation des enquêtes de l'ordre de 17,1% par rapport à 1989. Cette activité entraîne la rédaction de 4 033 réclamations, pour une valeur de plus de 22 millions de dollars. Quant à l'inspection des chantiers, elle nous amène au constat de plus de 55 000 infractions.

L'augmentation des constats d'infraction peut être attribuable à la hausse significative des visites de chantiers qui atteint cette année près de 23% par rapport à 1989.

Au niveau du service à la clientèle, il y a poursuite de l'intégration régionale du mandat de la formation professionnelle. Les bureaux régionaux reçoivent en 1990 quelques 8 000 inscriptions au cours de connaissance générale de l'industrie de la construction (CCGIC). On organise 137 cours qui permettent de former 2 743 personnes appelées à travailler dans un titre occupationnel. Par ailleurs, durant l'année scolaire 1989-1990, 255 cours sont organisés pour parfaire les connaissances de 3 839 travailleurs de différents métiers oeuvrant déjà dans l'industrie.

Quant à l'achalandage, les bureaux régionaux connaissent une augmentation des activités de leur service à la clientèle, soit environ 2% par rapport à 1989. Ainsi, les onze bureaux régionaux et les deux bureaux d'information reçoivent plus de 153 000 visiteurs, 894 000 appels téléphoniques et 183 000 pièces de courrier au cours de l'année.

L'application du Décret et celle du Règlement des régimes complémentaires d'avantages sociaux génèrent pour leur part respectivement 165 000 et 385 000 activités de service à la clientèle. Quant aux activités reliées à la main-d'oeuvre, elles se chiffrent à près de 655 000 pour l'année 1990. ■

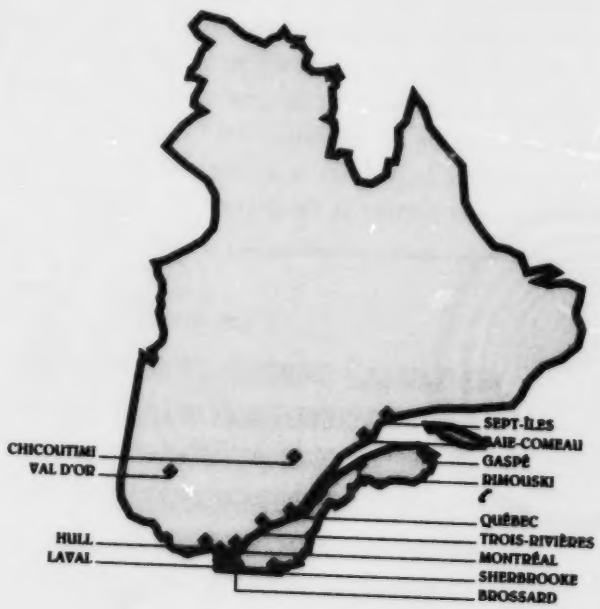

DÉCRET ET SERVICES OPÉRATIONNELS

Le Service décret et services opérationnels veille à l'application du Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, au respect des juridictions de métiers et du champ d'application de la loi, ainsi qu'à la gestion du fonds d'indemnisation et des autres activités en matière de faillite et de recouvrement. Il est également responsable de supporter les bureaux régionaux dans le maintien de hautes normes de qualité en matière d'inspection et de service à la clientèle.

Au cours de l'année, le service contribue en collaboration avec le Service des ressources humaines à la formation de nouveaux employés de la Division opérations. À cet égard, le Service décret et services opérationnels participe activement au développement des programmes de formation structurés dans les domaines de la vérification des livres, le Décret, la juridiction des métiers, le champ d'application, les avantages sociaux et l'inspection de chantier.

Le service poursuit également ses efforts en vue de doter son personnel en région de meilleurs outils de travail tels l'informatisation des procédés, la mise en place de nouveaux registres informatisés, les méthodes opérationnelles mieux adaptées, l'amélioration de la banque d'information et des méthodes en matière pénale.

Avec la Direction des affaires pénales, il maintient des relations constantes afin d'améliorer le fonctionnement relié au traitement des dossiers pénaux émanant des bureaux régionaux.

La Section faillite et recouvrement traite 397 nouveaux dossiers de faillite et soumet 311 demandes de paiement par le fonds spécial d'indemnisation. ■

Vérification de livres

Nombre d'enquêtes de livres

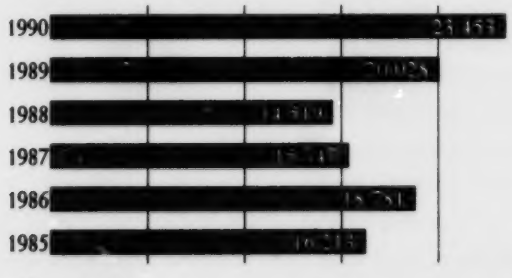

DÉCRET ET SERVICES OPÉRATIONNELS

	1990	1989
Vérification de livres		
Enquêtes effectuées	23 453	20 028
Réclamations rédigées	4 033	3 754
Plaintes relatives aux salaires	5 116	5 573
Infractions constatées	3 266	3 450
Valeur des réclamations	22 638 955 $	18 201 084 $

Fonds d'indemnisation		
Montants versés	4 087 562 $	2 847 962 $
Nombre de salariés indemnisés	3 126	2 835

Demandes d'information et de services		
Générales	27 363	29 165
Décret	164 816	158 986
Avantages sociaux	384 817	392 797
Main-d'oeuvre	655 697	626 123
TOTAL	1 232 693	1 207 071

	1990	1989
Rapports d'infraction		
Décret	18 339	19 200
Certificat de compétence	30 619	28 092
Licence de la RECQ	6 581	5 425
TOTAL	55 539	52 717

Inspection de chantiers		
Visites effectuées	54 877	44 730
Infractions constatées	55 539	52 717
Plaintes relatives au décret	915	529
Plaintes relatives aux certificats de compétence	6 183	4 962

Visites de chantiers

Nombre visites de chantiers

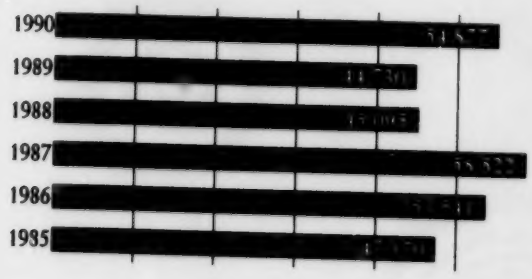

DIVISION MAIN-D'OEUVRE
Formation professionnelle
Qualification professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Service de la formation professionnelle, dans le cadre des responsabilités de la Commission en matière de formation professionnelle, contribue à la conception, la mise en place et au suivi du régime de formation de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.

En 1990, le Service de la formation professionnelle travaille à rendre disponibles des dispositifs de formation conformes aux attentes des parties et convient avec elles des orientations devant supporter la mise en place d'un régime d'apprentissage renouvelé. La révision du processus d'estimation des besoins de perfectionnement, la recherche de moyens pour supporter financièrement la main-d'oeuvre en chantier désireuse de se perfectionner et le développement de devis de formation en matière de perfectionnement font également l'objet de nombreux travaux.

D'abord, les membres du CFPIC, ceux des vingt-sept sous-comités professionnels et ceux des onze sous-comités régionaux, par un large consensus, définissent qualitativement et quantitativement les besoins de formation de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction. Pour ce faire, les premiers tiennent 8 réunions, les seconds, 117, et les derniers se réunissent à 65 reprises; l'industrie investit 946 journées de travail pour tenter de satisfaire les besoins de formation de sa main-d'oeuvre.

Par la suite, le Service de la formation professionnelle, avec les représentantes et représentants des parties, poursuit les travaux d'élaboration de programmes de formation initiale pour treize des vingt-trois métiers et des occupations régis. En l'absence de programmes d'études les concernant, et pour répondre à des demandes pressantes de perfectionnement, plus de trente devis et contenu de cours de perfectionnement sont développés. Des efforts sont aussi consentis à arrêter les modalités d'organisation d'un cours rendu obligatoire pour «l'Utilisation sécuritaire des grues», à l'intention des apprentis et compagnons grutiers déjà en chantier et de celles et ceux qui voudront l'intégrer.

En fin d'année 1990, le Service de la formation professionnelle fait le bilan suivant: 2 743 certificats de compétence-occupation ont été remis à des personnes ayant réussi le «Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction»; 3 759 certificats de compétence-apprenti ont été décernés sur présentation d'un document de reconnaissance de fin d'études professionnelles et près de 5 000 travailleuses et travailleurs en chantier se sont inscrits à des cours de mise à jour ou de perfectionnement.

En somme, le Service de la formation professionnelle poursuit, en 1990, avec les partenaires ministériels de la Commission, la mise en place progressive d'un nouveau régime de formation professionnelle. L'objectif à atteindre: rendre disponibles les ressources et les moyens qui permettront à la Commission de répondre aux besoins de renouvellement et de perfectionnement d'une main-d'oeuvre qualifiée dans l'industrie de la construction. ■

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Le Service de la qualification professionnelle élabore et administre les programmes d'application des divers mandats de qualification professionnelle confiés à la Commission.

L'année 1990 en a été une de consolidation et de développement pour le Service de la qualification professionnelle.

Le comité d'harmonisation CCQ-MMSRFP a poursuivi ses travaux, le comité ad hoc sur la disponibilité de main-d'oeuvre a remis son rapport au Conseil d'administration et des rencontres se sont tenues avec l'ASP-Construction pour améliorer la qualité des informations contenues à nos fichiers.

La diminution du nombre de cartes de salariés occasionnels émises s'est poursuivie: de 525 en 1989 à 154 en 1990, soit une baisse de 70%. Les partenaires de l'industrie sont maintenant informés quotidiennement du pourcentage de disponibilité des bassins de main-d'oeuvre et toutes les autorisations d'embauche peuvent maintenant être données par écran en région.

L'année 1990 a aussi permis de jeter les bases de nombreux projets qui verront une application plus concrète dans les mois à venir.

Au niveau administratif, le service a débuté la révision, la mise à jour et la rédaction de toutes les directives touchant ses mandats. Il a aussi amorcé la déconcentration de l'identification et de l'adhésion syndicale ainsi que celle de l'émission des certificats de compétence vers les bureaux régionaux. Le développement d'un fichier unique du salarié est aussi à l'étude.

Le mandat du dossier autochtone a été confirmé au Service de la qualification professionnelle. À cet effet, la CCQ siège au Secrétariat aux affaires autochtones, au comité de développement économique et au Comité sur la formation professionnelle. ■

Nombres de certificats de compétence valides au 31 décembre 1990

Nombre d'agences et de succursales de placement au 31 décembre 1990

	1990	1989	1988	1987	1986	1985
Agences	61	61	64	63	63	63
Succursales	108	108	107	100	100	99

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Nombre de certificats de compétence émis suite à une garantie d'emploi

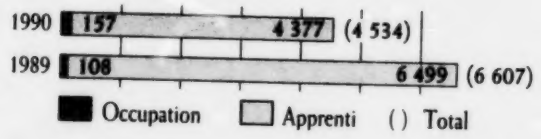

Cartes d'identité de salariés occasionnels

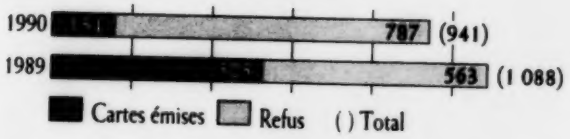

Nombre de certificats de compétence émis suite à la reconnaissance du statut de diplômé

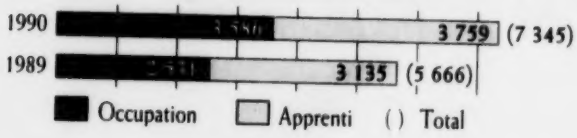

Représentativité
(en vigueur depuis le 88-03-01)

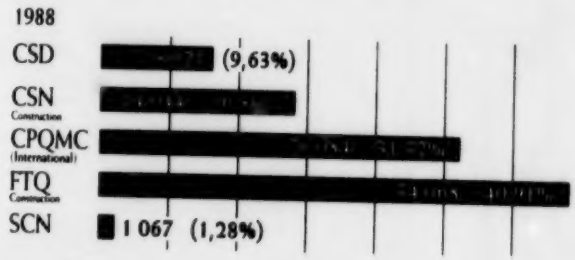

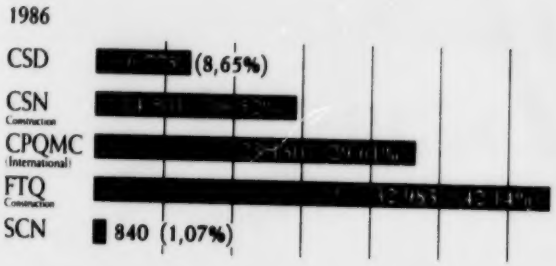

Nombre d'exemptions de certificats de compétence émis

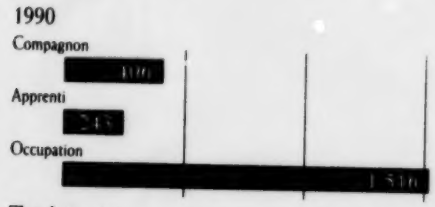

Total 2 165

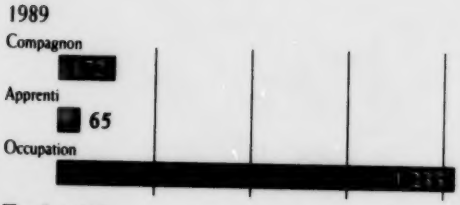

Total 1 470

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que les états de l'évolution de leur actif, de leur avoir net ou de leur déficit au cours de l'exercice terminé à cette date:

- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds de qualification;
- fonds du régime supplémentaire de rentes - compte général;
- fonds du régime supplémentaire de rentes - compte des retraités;
- fonds du régime supplémentaire de rentes - compte complémentaire;
- fonds des régimes d'assurance de base;
- fonds des régimes supplémentaires d'assurance.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds de la Commission au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif, de l'avoir net ou du déficit des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

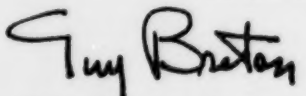

Guy Breton, F.C.A.
Vérificateur général adjoint,
Québec le 9 mai 1991

OPINION ACTUARIELLE

relative au régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 17 octobre 1990. Le régime a été évalué au 31 décembre 1990 sur la base de données fournies au 1er janvier 1990, que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

À notre avis, selon les taux de rente de base et le pourcentage de supplément temporaire fixés par le décret 92-90, paru le 7 février 1990, le régime demeurera entièrement provisionné au 31 décembre 1990 et

a. le compte général présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 43 884 000 $;

b. le compte des retraités présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 18 154 000 $.

Cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Yves Guérard, F.S.A., F.I.C.A., F.C.A.
Dolorès Page, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 17 octobre 1990

OPINION ACTUARIELLE

relativement aux régimes supplémentaires d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 3 mai 1991.

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1990 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 85 649 399 $ à cette date.

À notre avis,

a. au 31 décembre 1990, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1990 conformément à l'article 127 a), est supérieur de 7 493 816 $ à l'actif net des régimes;

b. Le taux actuel de cotisation de 0,70$/heure est suffisant pour liquider ce déficit et provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1991.

À notre avis, cete opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Georges A. Ferland, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 3 mai 1991

OPINION ACTUARIELLE

relativement aux régimes supplémentaires d'assurance pour les employés électriciens de l'industrie de la construction du Québec faisant partie de l'annexe A d'un rapport actuariel daté du 3 mai 1991.

Les engagements des régimes supplémentaires ont été évalués au 31 décembre 1990 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 4 562 015 $ à cette date.

À notre avis,

a. au 31 décembre 1990, la somme des engagements des régimes supplémentaires, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1990 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 2 272 355 $ à l'actif net des régimes;

b. la somme de ce surplus et du taux de cotisation qui varie de 0,075$/heure à 0,107$/heure au cours des trois prochaines années est suffisante pour provisionner les engagements des régimes supplémentaires, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1991.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Georges A. Ferland, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 3 mai 1991

VOCATION DES FONDS
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires. ■

VOCATION DES FONDS
FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de qualification

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations d'employeurs pour indemniser les salariés pour les frais reliés au renouvellement de leur certificat de compétence conformément à l'article 25.06 du décret relatif à l'industrie de la construction.

VOCATION DES FONDS
FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES ET DES RÉGIMES D'ASSURANCE

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Prélèvements	36 829	36 915
Amendes et pénalités	985	1 009
Revenus de placements	1 047	1 230
Autres	524	739
	39 385	**39 893**
Dépenses		
Rémunération et administration du personnel	35 882	30 258
Dépenses administratives	10 210	9 952
Occupation des locaux	2 430	2 242
Amortissement des immobilisations	1 808	1 325
Relations publiques et publicité	130	66
Développement professionnel	482	399
Réclamations irrécouvrables	41	21
	50 983	**44 263**
Excédent des dépenses sur les revenus avant les postes suivants:	**11 598**	**4 370**
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	8 105	7 900
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de la Commission		
Virements d'intérêts provenant du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	3 470	2 991
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 3 et 4)	326	206
	11 901	**11 097**
Excédent des revenus sur les dépenses	303	6 727
Solde du fonds au début	15 637	8 910
Solde du fonds à la fin	**15 940**	**15 637**

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
À court terme		
Encaisse	113	—
Placements et intérêts courus (note 5)	7 922	11 012
Prélèvements à recevoir des employeurs	2 573	2 995
Débiteurs (note 6)	342	1 261
Dû par les fonds en fidéicommis	3 975	1 613
Frais payés d'avance	396	422
	15 321	17 303
Immobilisations (note 7)	15 911	12 080
	31 232	**29 383**
Passif		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	—	445
Dû aux fonds en fidéicommis	6 517	7 961
Créditeurs et frais courus	6 175	2 115
Dépôts et montants perçus en trop	701	519
Versements sur la dette à long terme (note 8)	782	807
	14 175	11 847
Dette à long terme (note 8)	1 117	1 899
	15 292	13 746
Solde du fonds	15 940	15 637
	31 232	**29 383**

Engagements (note 11)

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	303	6 727
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	1 808	1 325
Gain sur aliénations d'immobilisations	(5)	(336)
	2 106	7 716
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	3 247	(2 080)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	5 353	5 636
Activités de financement		
Dette à long terme	—	487
Remboursements de la dette à long terme	(807)	(851)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(807)	(364)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(5 669)	(4 543)
Produits d'aliénations d'immobilisations	35	405
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(5 634)	(4 138)
(Diminution) Augmentation des liquidités	(1 088)	1 134
Liquidités au début	2 606	1 472
Liquidités à la fin	1 518	2 606

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse et les placements et intérêts courus diminués des montants dus aux fonds en fidéicommis.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

ACTIF ET PASSIF
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements et intérêts courus (note 5)	161 297	162 296
Débiteurs	64	62
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	268	47
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	163	33
	161 792	**162 438**
Passif		
Chèques en circulation moins encaisse	234	1 414
Dû au fonds général d'administration	272	462
Dû aux régimes d'assurance de base	1	1
Créditeurs	68	72
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	160 973	159 997
Indemnités perçues à payer aux salariés,non identifiées ou non réclamées (note 3)	244	492
	161 792	**162 438**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	231 231	232 564
Revenus de placements	21 238	18 284
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	(1 184)	1 286
	251 285	**252 134**
Utilisation des fonds		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	231 594	211 983
Intérêts sur indemnités	16 621	12 561
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	3 470	2 991
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 3)	246	92
	251 931	**227 627**
(Diminution) augmentation de l'actif	(646)	24 507
Actif du fonds au début	162 438	137 931
Actif du fonds à la fin	**161 792**	**162 438**

FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ACTIF ET PASSIF
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	293	302
Passif		
Réclamations à payer aux salariés	136	145
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 4)	157	157
	293	302

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

Provenance des fonds		
Réclamations perçues	3 108	3 110
Utilisation des fonds		
Réclamations versées aux salariés	3 037	2 865
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 4)	80	114
	3 117	2 979
(Diminution) augmentation de l'actif	(9)	131
Actif du fonds au début	302	171
Actif du fonds à la fin	293	302

COTISATIONS PATRONALES

ACTIF ET PASSIF
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	1 284	1 955
Passif		
Cotisations à remettre	1 284	1 955

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

Provenance des fonds		
Cotisations perçues	7 133	7 645
Utilisation des fonds		
Remises de cotisations	7 804	7 025
(Diminution) augmentation de l'actif	(671)	620
Actif du fonds au début	1 955	1 335
Actif du fonds à la fin	1 284	1 955

FONDS EN FIDÉICOMMIS

COTISATIONS SYNDICALES

ACTIF ET PASSIF
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	1 183	1 285
Passif		
Cotisations à remettre	1 183	1 285

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

Provenance des fonds		
Cotisations perçues	30 963	31 383
Utilisation des fonds		
Remises de cotisations	31 024	30 716
Diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance	41	93
	31 065	30 809
(Diminution) augmentation de l'actif	(102)	574
Actif du fonds au début	1 285	711
Actif du fonds à la fin	1 183	1 285

SPÉCIAL D'INDEMNISATION

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	3 359	4 408
Passif		
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	—	262
Avoir net	3 359	4 146
	3 359	4 408

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

Provenance des fonds		
Cotisations des employeurs	2 179	2 305
Recouvrements d'indemnités	1 147	856
	3 326	3 161
Utilisation des fonds		
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	4 098	2 848
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	15	18
	4 113	2 866
(Diminution) augmentation de l'avoir net	(787)	295
Avoir net du fonds au début	4 146	3 851
Avoir net du fonds à la fin	3 359	4 146

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DE QUALIFICATION

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements et intérêts courus (note 5)	30	—
Avoir net	30	—

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

Provenance des fonds		
Cotisations des employeurs	29	—
Revenus de placements	1	—
Augmentation de l'avoir net et avoir net du fonds au 31 décembre 1990	30	—

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	1 359	—
Placements et intérêts courus (note 5)	16 107	64 660
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	2 117 413	1 867 455
	2 134 879	**1 932 115**
Passif		
Chèques en circulation moins encaisse	—	159
Créditeurs	75	117
Dû au fonds général d'administration	3 703	1 151
Dû aux régimes d'assurance de base	224	858
Dû au compte complémentaire	166	139
Dû au compte des retraités	14 070	12 842
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	163	33
	18 401	15 299
Avoir net	2 116 478	1 916 816
	2 134 879	**1 932 115**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	191 362	186 579
Revenus de placements	2 639	3 824
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	179 958	192 922
Transfert du fonds de Corvée habitation	7	—
	373 966	**383 325**
Utilisation des fonds		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	16 192	14 276
Intérêts sur remboursements de cotisations	791	581
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	7 896	7 701
Frais d'administration	2	17
Transfert régulier au compte des retraités	136 317	84 893
Transfert spécial au compte des retraités relatif aux cotisations non identifiées	13 049	10 965
Transferts - ententes de réciprocité	57	—
	174 304	**118 433**
Augmentation de l'avoir net	199 662	264 892
Avoir net au début	1 916 816	1 651 924
Avoir net à la fin	**2 116 478**	**1 916 816**

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements et intérêts courus (note 5)	30 264	13 840
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	697 235	602 251
Dû par le compte général	14 070	12 842
Dû par le compte complémentaire	177	—
Dû par le fonds général d'administration	288	11
	742 034	**628 944**
Avoir net	**742 034**	**628 944**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

Provenance des fonds		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	58 985	63 166
Revenus de placements	4 707	3 364
Transfert régulier du compte général	136 317	84 893
Transfert spécial du compte général relatif aux cotisations non identifiées	13 049	10 965
Transfert du compte complémentaire	2 861	1 354
	215 919	**163 742**
Utilisation des fonds		
Prestations de rentes de retraite	102 205	93 282
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	624	512
	102 829	**93 794**
Augmentation de l'avoir net	113 090	69 948
Avoir net au début	628 944	558 996
Avoir net à la fin	**742 034**	**628 944**

FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements et intérêts courus (note 5)	9 278	17 911
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	213 735	149 495
Dû par le compte général	166	139
	223 179	**167 545**
Passif		
Dû aux régimes supplémentaires d'assurance	4 271	3 333
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	268	47
Dû aux régimes d'assurance de base	428	460
Dû au compte des retraités	177	—
	5 144	3 840
Avoir net	218 035	163 705
	223 179	**167 545**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Cotisations des salariés	43 393	44 626
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	17 240	12 601
Revenus de placements	364	1 345
	60 997	**58 572**
Utilisation des fonds		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	3 603	2 602
Transfert au compte des retraités	2 861	1 354
Transferts - ententes de réciprocité	11	—
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	192	183
	6 667	**4 139**
Augmentation de l'avoir net	54 330	54 433
Avoir net au début	163 705	109 272
Avoir net à la fin	**218 035**	**163 705**

FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	1 879	—
Placements et intérêts courus (note 5)	86 598	81 347
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	224	858
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	428	460
Dû par le fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	1	1
Dû par le fonds général d'administration	110	—
Avances sur réclamations	—	879
	89 240	**83 545**
Passif		
Chèques en circulation moins encaisse	—	634
Réclamations à payer	1 139	—
Créditeurs	1 121	649
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	—	1 536
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	1 023	427
Réserves actuarielles (note 10)	92 928	80 227
	96 211	83 473
(Déficit) Avoir net	(6 971)	72
	89 240	**83 545**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DU DÉFICIT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Contributions des employeurs	59 813	61 877
Cotisations volontaires des salariés	2 481	2 517
Revenus de placements	8 616	7 759
Diminution des cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 536	91
	72 446	**72 244**
Utilisation des fonds		
Réclamations	64 654	55 478
Frais de gestion de réclamations et primes	649	596
Remboursements de cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 485	—
Augmentation des réserves actuarielles	12 701	9 917
	79 489	**65 991**
(Diminution) augmentation de l'avoir net	(7 043)	6 253
Avoir net (déficit) au début	72	(6 181)
(Déficit) avoir net à la fin	**(6 971)**	**72**

FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	**4 271**	**3 333**
Passif		
Réserves actuarielles (note 10)	2 288	1 056
Avoir net	1 983	2 277
	4 271	**3 333**

Pour le conseil d'administration

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Provenance de fonds		
Contributions des employeurs	1 126	957
Revenus de placements	439	365
	1 565	**1 322**
Utilisation des fonds		
Réclamations	606	512
Frais de gestion de réclamations	4	17
Augmentation des réserves actuarielles	1 232	453
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	17	16
	1 859	**998**
(Diminution) augmentation de l'avoir net	(294)	324
Avoir net au début	2 277	1 953
Avoir net à la fin	**1 983**	**2 277**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1990

1. Constitution et objet

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q.,chapitre R-20 et modifications) est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre, à être remis par les employeurs en janvier, sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Mobilier et équipement de bureau	10%
Équipement informatique	20% ou durée du bail
Logiciel informatique	33 1/3%

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôts à participation

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût redressé depuis 1988.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1990

Le coût redressé comprend:

- la partie des dépôts à participation représentée par des actions, inscrite à une valeur axée sur leur valeur marchande. Les fluctuations du coût avec la valeur marchande sont imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans;
- la partie des dépôts à participation représentée par les autres placements, inscrite au coût amorti;
- la partie non amortie des gains et pertes réalisés à la vente de placements. Ces gains et pertes sont reportés et imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour les actions et sur une période de trois ans pour les autres placements.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis sont comptabilisés lors de la réception des rapports mensuels d'employeurs ou de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

Les imputations interfonds du fonds général d'administration sont fixées annuellement par la Commission au montant qui lui paraît requis aux fins d'acquitter les frais d'administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Les frais d'administration de certains fonds en fidéicommis sont assumées par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1990

3. Indemnités perçues non identifiées ou non réclamées du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1990 au passifdu bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 244 000 $ comprend pour les années 1987, 1988, 1989 et 1990 les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1990 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1989 mais dont le bénéficiaire ou l'adresse de celui-ci n'a pu être identifié ont été virées en 1990 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses et du solde du fonds du fonds général d'administration.

4. Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés

La Commission utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1987 mais non identifiées au 31 décembre 1990, ont été virées au cours de l'exercice 1990 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses et du solde du fonds du fonds général d'administration.

5. Placements et intérêts courus

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	264	559
Dépôts à terme	140 993	211 201
Obligations (valeur marchande: 160 410 443 $ en 1990 et 130 311 408 $ en 1989)	163 045	131 665
Intérêts courus	7 194	7 641
	311 496	**351 066**

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Fonds général d'administration	7 922	11 012
Fonds en fidéicommis:		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	161 297	162 296
Qualification	30	—
Régime supplémentaire de rentes • compte général	16 107	64 660
Régime supplémentaire de rentes • compte des retraités	30 264	13 840
Régime supplémentaire de rentes • compte complémentaire	9 278	17 911
Régimes d'assurance de base	86 598	81 347
	311 496	**351 066**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1990

6. DÉBITEURS

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Salariés	511	530
Provision pour créances douteuses	511	517
	—	13
Employeurs - créances établies à la réception des rapports mensuels*	—	824
Autres	342	424
	342	**1 261**

* Au 31 décembre 1990, des sommes à remettre aux employeurs au montant d'environ 574 000 $ ont été établies à la réception des rapports mensuels d'employeurs. Ces sommes sont présentées au poste créditeurs et frais courus au passif du fonds général d'administration.

7. IMMOBILISATIONS

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)			
Terrains	790	—	790	790
Bâtiments	8 861	2 718	6 143	6 128
Mobilier et équipement	3 498	1 384	2 114	1 312
Équipement informatique	5 507	896	4 611	801
Logiciel informatique	1 360	864	496	428
	20 016	5 862	14 154	9 459
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Mobilier et équipement	1 350	402	948	1 100
Équipement informatique	2 595	1 786	809	1 521
	3 945	2 188	1 757	2 621
	23 961	**8 050**	**15 911**	**12 080**

8. DETTE À LONG TERME

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Emprunt hypothécaire, remboursable par versements mensuels de 4 193 $, comprenant capital et intérêts, intérêts fixés pour cinq ans à 11,5% l'an, échéant le 1er mars 2008	383	390
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 9% à 13,875%, échéant jusqu'en 1994	1 516	2 316
	1 899	2 706
Versements échéant en deçà d'un an	782	807
	1 117	**1 899**

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	Emprunt hypothécaire
	(en milliers de dollars)	
1991	902	50
1992	487	50
1993	214	50
1994	136	50
1995	—	50
Total des paiements minimums exigibles	1 739	
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	223	
	1 516	

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1990

9. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1990		1989	
	Coût ou coût redressé	Valeur marchande	Coût ou coût redressé	Valeur marchande
		(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)
Compte général				
Dépôt à vue*	1	1	7	7
Dépôts à participation**	2 117 412	2 104 801	1 867 448	2 011 994
	2 117 413	2 104 802	1 867 455	2 012 001
Compte des retraités				
Dépôt à vue*	—	—	11	11
Dépôts à participation**	697 235	693 622	602 240	651 863
	697 235	693 622	602 251	651 874
Compte complémentaire				
Dépôt à vue*	—	—	8	8
Dépôts à participation**	213 735	209 313	149 487	152 171
	213 735	209 313	149 495	152 179
	3 028 383	**3 007 737**	**2 619 201**	**2 816 054**

* Au fonds général de la Caisse.

** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1990

10. Réserves actuarielles

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, la Commission assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement de certaines réclamations.

Au 31 décembre 1990, la Commission a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

Caisse de prévoyance collective

	1990		1989	
	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires
	(en milliers de dollars)			
Réserves (1)	54 933	1 800	49 425	712
Passif de crédits d'assurance (2)	37 995	488	30 802	344
Réserves actuarielles (3)	**92 928**	**2 288**	**80 227**	**1 056**

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'autogestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées et rentes mensuelles d'invalidité.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1990.

(3) Les réserves maximales s'élèvent à 129 944 016 $ et 3 199 232 $ respectivement pour la caisse des régimes de base et la caisse des régimes supplémentaires.

11. Engagements

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 1995 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 concernant ces locaux administratifs s'élève à 967 518 $ (877 518 $ en 1989). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	942 364 $
1992	609 072
1993	245 694
1994	197 407
1995	122 804
	2 117 341 $

12. Régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission de la construction du Québec

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission est un régime à prestations déterminées, il comporte des garanties à la retraite et au décès et est obligatoire pour tous les employés permanents.

Le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Commission. La contribution de la Commission au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 1 987 985 $ (1 714 669 $ en 1989). Les obligations de la Commission envers ce régime se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

La dernière évaluation actuarielle du régime en date de décembre 1989 montrait un excédent actuariel de 4 784 045 $.

LISTE DES BUREAUX RÉGIONAUX

Abitibi-Témiscamingue
632, boul. Barrette
C.P. 1120
Val d'Or (Québec)
J9P 4P8
(819) 825-4477
Interurbain
1-800-567-6467
Télécopieur
(819) 825-2192

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
Place Dionne
135, rue des Gouverneurs
Bureau 201
Rimouski (Québec)
G5L 7R2
(418) 724-4491
Interurbain
1-800-463-0651
Télécopieur
(418) 725-3182
Bureau d'information
155, rue de la Reine
2e étage
C.P. 2417
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
(418) 368-1320
Interurbain
1-800-463-4221
Télécopieur
(418) 368-6599

Côte-Nord
690, boul. Laure
Bureau 64
Sept-Îles (Québec)
G4R 4N8
(418) 962-9738
Interurbain
1-800-463-1701
Télécopieur
(418) 962-7321
Bureau d'information
896, rue Leventoux
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1K1
(418) 589-3791
Interurbain
1-800-463-8510
Télécopieur
(418) 589-5627

Estrie
2 700, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1K 2V8
(819) 565-9191
Interurbain
1-800-567-6931
Télécopieur
(819) 565-5023

Laval-Laurentides-Lanaudière
1, Place Laval
Bureau 300
Laval (Québec)
H7N 1A1
(514) 668-7881
Interurbain
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-3903
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-1165
Télécopieur
(514) 668-7257

Mauricie-Bois-Francs
2275, boul des Récollets
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 3X6
(819) 379-5410
Interurbain
Si votre indicatif régional est 819
1-800-567-7891
Si votre indicatif régional est 514 ou 418
1-800-567-8618
Télécopieur
(819) 379-4040

Montérégie
7 900, boul. Taschereau
Complexe «C», bureau 100
Brossard (Québec)
J4X 2T1
(514) 466-0996
Interurbain
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-7091
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-9127
Télécopieur
(514) 466-0990

Montréal
4850, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (Québec)
H1S 2Z7
Information générale
(514) 376-9015
Zénith 40050 (Rigaud)
Avantages sociaux
(514) 376-2941
Placement
(514) 374-[illegible]750
Zénith 39350 (Rigaud)
Télécopieur
(514) 376-2556

Outaouais
975, boul. St-Joseph
Bureau 204
Hull (Québec)
J8Z 1W8
(819) 771-6651
Interurbain
1-800-567-1296
Télécopieur
(819) 771-2898

Québec
700, boul. Lebourgneuf
2e étage
Québec (Québec)
G2J 1E2
(418) 624-1173
Interurbain
1-800-463-4690
Télécopieur
(418) 624-0690

Saguenay-Lac-St-Jean
345, rue des Saguenéens
Bureau 106
Chicoutimi (Québec)
G7H 6K9
(418) 549-0627
Interurbain
1-800-463-9111
Télécopieur
(418) 549-9091

Réalisé par le Service des communications
Commission de la construction du Québec
3530, Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
H3R 2G3

Conception graphique: Paul Marleau
Imprimé sur les presses de la CCQ

Dépot légal, quatrième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-22018-8
ISSN 0226-3084
PU 8018 (91-10)